



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2024-042

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **DRFIP /**

971-2024-01-29-00004 - DRFIP971-Décision de subdélégation  
d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Etat Ressources (2 pages)

Page 3

DRFIP

971-2024-01-29-00004

DRFIP971-Décision de subdélégation  
d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Etat  
Ressources

Direction régionale des Finances publiques  
de la Guadeloupe et des Îles du Nord  
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER  
97100 BASSE-TERRE

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Etat-Ressources**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions, et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret du président de la République du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 en date 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2023-02-24-00002 du 24 février 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et pour la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à monsieur Alban VILMEN, administrateur des Finances publiques ;

**Décide**

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Alban VILMEN, les délégations qui lui sont conférées par arrêté n° 971-2023-02-24-00002 du préfet de la Guadeloupe seront exercées par :

**➤Pour la division Ressources humaines-Formation professionnelle -Concours**

- Mme Patricia LEPINE, Administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe du responsable du Pôle Etat Ressources ;

- Mme Eléonore NOEL, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Ressources humaines formation professionnelle et concours ;

à l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités de la division.

-Mme Corinne BARBOUX, Inspectrice des Finances publiques, dans le cadre des attributions du service ressources humaines, pour signer les pièces et documents relatifs aux activités exercées par le service.

**➤Pour la division budget logistique immobilier**

- Mme Pascale BOC, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier à l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités de la division ;

- M. Yékil GILES, Inspecteur des Finances publiques ;

- Mme Michele LAMARRE et Mme Karine FRANCILLETTE, Inspectrices des Finances publiques ;

reçoivent délégation à l'effet de signer tous documents et actes relatifs aux activités de la division budget logistique immobilier dans la limite maximale de 3 000€ par opération.

En outre, les agents désignés ci-après :

- Mme Carole CABUZEL , Contrôleuse des Finances publiques ;

- Mmes Murielle PIERRE-JUSTIN et Carole GRAHAM Agentes des finances publiques ;

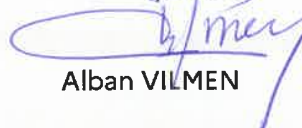
sont habilités à valider les avances et les remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD (Chorus-DT), l'intégration des dépenses dans chorus formulaire et exécuter la dépense dans Chorus Coeur.

Article 2 – La présente décision prend effet le 29 janvier 2024 et abroge la précédente décision.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Basse-Terre le 29 janvier 2024

L' Adjoint du Directeur régional des Finances  
publiques de Guadeloupe et des Îles du Nord



Alban VILMEN

Administrateur de l'Etat